

**Séance du 17 décembre 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42

Présents : 30

Absents : 12

dont suppléés : 0

dont représentés : 5

Votes pour : 35

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**

10/12/2024

**Date de publication**

24/12/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT - P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, C. LESOU à J. CHIPAUX, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 164-2024**

**Objet :** Fonds de soutien à l'investissement communal - versement à la commune de Rougemont-le-Château

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5214-16 V et L1111-10 III,
- la délibération de la Communauté de communes des Vosges du sud n°045-2024 du 9 avril 2024 instituant un fonds de soutien à l'investissement communal,
- la délibération de la commune de Rougemont-le-Château n°44/24 du 3 mai 2024 sollicitant le versement de 49 498 € au titre du fonds de soutien susvisé, pour les aménagements de sécurité routière rue de Masevaux,

**Considérant**

- que ces travaux correspondent aux critères du fonds de soutien institué par la communauté de communes,
- qu'ils représentent une somme de 180 510,95 € HT,
- les subventions notifiées ou perçues représentant un total de 64 300 €,
- le reste à charge pour la commune, à savoir 116 210,95 €,
- la somme maximale allouée à la commune de Rougemont-le-Château, à savoir 49 498 €,
- que l'attribution du fonds de soutien pour le montant sollicité permettrait de respecter les seuils prescrits par le législateur,

Monsieur le Président propose de faire droit à la demande de la commune, en lui versant la totalité du fonds de soutien prévu, soit 49 498 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser 49 498 € à la commune de Rougemont-le-Château, au titre du fonds de soutien à l'investissement communal, pour les aménagements de sécurité routière rue de Masevaux,

**DEMANDE** à la commune d'assurer la communication prévue dans le cadre du fonds de soutien sur la participation de la communauté de communes,

**PRECISE** que les crédits ont été inscrit au budget principal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Rougemont-le-Château
- SGC BELFORT 2

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT